

CAPPELLE



en nouvelles

DOSSIER PAGE 25 L'URBANISME



A la découverte
de nos chapelles

Page 22



Le budget 2022
en détails

Page 13

CAPPELLE



en nouvelles



SOMMAIRE

- Mot du maire Page 3
- Travaux Page 4
- Vie scolaire et extrascolaire Page 6
- Budget primitif 2022 Page 13
- Vie associative et sportive Page 18
- Centre aéré Page 21
- Patrimoine et découverte Page 22
- Urbanisme Page 25
- Retour en images Page 29
- Brèves et infos pratiques Page 34

Journal d'informations municipales
de la Ville de Cappelle en Pévèle.

Directeur de la publication
Bernard CHOCRAUX, Maire

Directrice de la rédaction :
Maria DA SILVA MARTINS
et le Comité de rédaction

Photos :

Les élus

Tirage : 1000 exemplaires

Conception graphique et impression :
Imprimerie MOUTIER

Imprimés sur papier issu de
forêts gérées durablement



LE MOT DU MAIRE



Chères Cappelloises, chers Cappellois,

C'est la rentrée 2022, plus du tiers du mandat s'est écoulé, et si, au cours des 2 premières années, notre action a été freinée par le COVID, cette année a vu la municipalité avancer dans les projets qui vous ont été proposés en 2020.

Des travaux importants sur la mobilité douce ont été réalisés : la piste cyclable de la rue de la Libération et bientôt des aménagements cyclables rue de la Poissonnerie, dans le cadre du schéma cyclable de la CCPC.

Nous avons rénové le revêtement du sentier de la rue La Campagne (de l'ancien Café de la Mairie à la rue de la Libération). Il sera praticable par tous les temps par les élèves de CM2 qui vont manger au restaurant du collège et aussi par celles et ceux qui souhaitent se déplacer à pied ou à vélo.

L'amélioration et la requalification du cadre de vie de la rue de la Libération et de l'entrée de la rue de l'Egalité (enfouissement des réseaux, trottoirs, stationnements et voirie) est achevée. Il nous restera la plantation d'arbres et arbustes en automne.

Nous engageons maintenant les mêmes travaux pour la rue de la Ladrerie (de la Médiathèque aux Établissements Carlier).

La construction du nouveau bâtiment technique (garage-atelier) va démarrer cet automne.



Remise de la médaille de la commune à M. Eric Sablon, Principal du collège (Septembre 2014-Juin 2022)

Notre bonne santé financière et l'aide de subventions nous permettent de réaliser tous ces projets sans augmentation d'impôts comme vous pourrez le lire dans l'article consacré au Budget, présenté par François Desprez, notre Premier Adjoint en charge des Finances.

Pour beaucoup d'entre nous, le fait marquant de cet été, c'est la forte hausse des températures accompagnée d'une importante sécheresse. Ce sont les effets du changement climatique, peut-être plus rapides encore que prévu.

Nous ne pouvons agir comme si de rien n'était et devons réaliser notre quote-part d'efforts.

Nous devons réfléchir à davantage de sobriété énergétique. Aussi nous envisageons d'expérimenter la coupure de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures du matin : ce sera bon pour la planète et aussi pour les finances communales car les prix de l'énergie se sont envolés.

Nos équipements municipaux en sont aussi de gros consommateurs.

Les nouveaux ateliers seront équipés de panneaux solaires qui alimenteront ce bâtiment, mais aussi d'autres bâtiments publics à proximité.

Nous réfléchissons au remplacement de la chaudière de l'école, qui a 25 ans, afin de diminuer sa consommation.

L'isolation des vestiaires du terrain de football sera renforcée.

En ce qui concerne l'eau, les nappes phréatiques de la Pévèle sont au plus bas. Nous avons pu arroser les parterres de fleurs grâce aux cuves à eau de pluie (20 M3) installées lors de la création des vestiaires en 2005.

Nous allons réaliser une nouvelle réserve, de même capacité, à la Mairie.

S'adapter aux nouvelles conditions économiques et climatiques que nous rencontrons, c'est le défi que notre commune doit relever, mais c'est aussi à chacun d'entre nous d'agir à son niveau pour faire en sorte que nos enfants et petits-enfants puissent, à l'avenir, vivre correctement sur notre planète.

Bonne rentrée à chacune et chacun d'entre vous.

**LE MAIRE
VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERNARD CHOCRAUX**

DU COTÉ DES TRAVAUX

Travaux de voirie réalisés

Le sentier piétonnier partant de la rue de la Campagne jusqu'à la rue de la Libération est terminé. Un enrobé a été posé sur cette portion facilitant l'accès au collège, aux équipements sportifs, à pied ou à vélo. Les cyclomoteurs sont interdits.

Les travaux de requalification des rues de la Libération et de l'Égalité sont terminés :

- Enfouissement des réseaux : EDF, éclairage public, fibre optique avec une subvention de la FEAL.
- Création d'une voie cyclable, d'une voie piétonne, de places de stationnement en pavés drainants, rétrécissement de la chaussée en espérant que cela entrainera une réduction de la vitesse aux

abords du collège.

Quelques places de parking supplémentaires rue Lucie Aubrac ont été réalisées, ainsi que le fleurissement des abords de la mairie et de l'école.

Les projets 2022 / 2023:

On poursuivra l'enfouissement des réseaux avec subvention de la FEAL dans le cadre de la requalification de la rue de la Ladrerie partant de la médiathèque à la route Départementale.

- Une couche d'enrobé doit être posée rue des Blattiers.
- Des aménagements cyclables seront réalisés rue de la Poissonnerie.



Chantier rue de la Libération et Égalité



Chemin rue de la Campagne

Travaux d'aménagement et d'embellissement prévus pour la Toussaint.



La commission cimetière a choisi de créer des cavurnes (photo est un exemple).

Elles seront situées dans la continuité des colombariums.

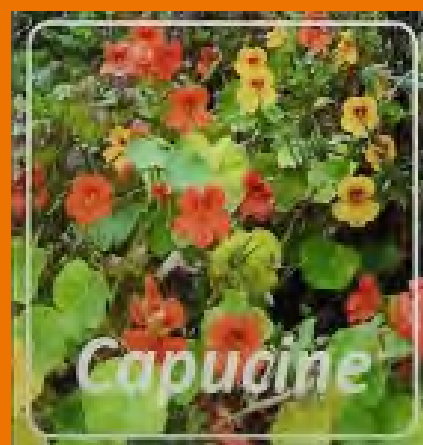
Petit rappel : Merci de limiter les fleurs au niveau des colombariums.

Les allées seront illustrées par des noms de fleurs ou arbres ayant comme initiale la lettre

actuellement utilisée.

Nous envisageons de restaurer la tombe des soldats Allemands; une demande d'autorisation est en cours.

Le Conseil Municipal des Jeunes participera aux commémorations du 11 Novembre encadré par Laetitia Thellier-Cuvelier, M. Bernard Chocraux, les élus et les anciens combattants.



VIE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE

Du côté de l'école



Equipe enseignante 2022-2023

Cette année s'est avérée une nouvelle fois bien riche en projets. Les élèves de CM2 ont participé au cross mis en place par le collège le 8 avril 2022. De nombreuses sorties ont été organisées : Arkeos, sortie au terril, zoo de Lille...

Après deux années d'arrêt suite à la pandémie, **un des autres temps forts fut la classe découverte en Normandie pour les 31 CM1 et les 26 CM2 du 28 mars au 1er avril 2022**. Le séjour était organisé avec l'association « Entre parenthèses ». Le bilan a été très positif, le programme très riche.

Le vendredi 10 juin 2022, l'école Emilie Carles accueillait les élèves et leur famille pour l'exposition d'arts plastiques « Artistes en herbe », l'occasion pour les parents de déambuler dans l'Oasis Nature et de découvrir les plantations.

Le projet « Oasis Nature » se poursuit grâce à l'équipe enseignante sous la houlette de madame Bonnor que nous remercions ainsi que les employés municipaux. En 2021, les élèves de CE2-CM1 avaient mis en place un massif de plantes fleuries afin de pouvoir attirer et observer les insectes près d'un hôtel à insectes. Au

printemps 2022, une deuxième partie à ce massif a été ajoutée. Les deux parties devraient former, vues du ciel, deux ailes d'un joli papillon !

En avril 2022, la CCPC a réalisé une animation pour favoriser la biodiversité dans notre village en fabriquant des nidoirs et des hôtels à insectes. Une seconde animation de la CCPC en juin 2022 a permis d'établir un inventaire de la biodiversité grâce à un travail d'identification.

En partenariat avec l'école, une exposition sur les hirondelles a pris place du 16 au 20 mai 2022 en médiathèque. Une conférence sur la biodiversité s'est déroulée le 17 mai en présence d'Alain Naessens, référent régional pour l'association d'Hubert Reeves et référent Hauts-de-France de l'association Humanité et Biodiversité.

En juin 2022, à la demande des enseignants et des enfants, les employés municipaux ont installé un nouveau réservoir d'eau de pluie afin d'arroser le potager et les plantations des massifs de l'Oasis Nature de l'école.

A la fin de l'année scolaire, quelques classes ont



Remise des prix à tous les élèves et des dictionnaires aux CE2

visité l'Oasis Nature de Thierry Marissael, membre de l'association « Humanité et biodiversité », que nous remercions vivement pour le temps et les précieux conseils donnés.

La traditionnelle fête de l'école a enfin pu avoir lieu sous sa forme traditionnelle le samedi 25 juin 2022 sous la responsabilité de la Municipalité, en accord avec les enseignants, avec le soutien de l'ASEC et du CPE.

Cette fête a réuni parents, enfants et enseignants dans un grand moment de convivialité.

Spectacles des maternelles et des élémentaires ont ravi petits et grands, le tout orchestré par l'équipe enseignante, les membres de l'ASEC et du CPE qui ont servi près de 350 repas. Félicitations aux membres de ces associations pour leur engagement au service de nos enfants !

Comme le veut la tradition, les élus ont remis les prix aux maternelles et aux primaires. Les 29 CE2 ont reçu un dictionnaire offert par la Municipalité.

Le 30 juin 2022, les élèves de CE2-CM1 de madame Bonnor et de CE2 de messieurs Pinte et Haloy ont été reçus en Mairie par l'Adjudant-Chef Dubusse, monsieur le Maire, madame Thellier-Cuvelier pour la remise du permis piéton.

La rentrée s'est déroulée sous un soleil magnifique le jeudi 1er septembre 2022. Madame Thieffry a réuni les parents sous le préau pour un mot d'accueil en présence de monsieur Chocraux, Maire

; madame Thellier-Cuvelier, Adjointe à l'Education et la Citoyenneté ; monsieur Carpentier, président de l'ASEC accompagné de quelques membres du bureau ; madame Carpentier, présidente du CPE. L'occasion pour les parents de constater que tout était prêt pour accueillir les 214 élèves, merci aux agents municipaux pour leur travail durant l'été !

La garderie a été réaménagée : une ouverture a été réalisée afin que les deux salles puissent communiquer, le mobilier a été renouvelé, de nouveaux jeux achetés, les salles repeintes, des meubles et étagères ont été installés dans l'ancienne salle informatique (future salle « zen ») le tout pour un montant de 20 000€.

Concernant la cantine, le CPE avait effectué un sondage auprès des parents d'élèves afin de savoir s'ils souhaitaient maintenir un repas composé de cinq éléments ou d'en retirer un afin de diminuer le tarif. Il y a eu 73 retours soit à peu près 50% des familles, 60% souhaitent conserver le système actuel.

Le prestataire de repas, API Origine, a revalorisé le tarif de près de 3,5% mais la Municipalité a décidé de ne pas augmenter le coût du repas et donc de prendre à sa charge l'augmentation liée à l'inflation.

L'école Emilie Carles compte neuf classes de la Toute Petite Section au CM2 et regroupe 214 élèves. Madame Catherine THIEFFRY en assure la direction.



Réaménagement de la garderie

TPS-PS : 27 élèves (8 TPS-19 PS), Mmes HUGONNOT et HENRIQUET

MS : 25 élèves, Mmes GUEST et HENRIQUET

GS : 24 élèves, Mmes GOBINET et HENRIQUET

Les enseignantes de maternelle sont aidées par Cindy MENETRE, Véronique CAUCHY et Marjolaine TIETAER.

GS-CP : 22 élèves (4GS-18CP), Mme BALLOY

CP-CE1 : 22 élèves (7CP-15CE1), Mme VANDEBEUQUE

CE1-CE2 : 22 élèves (7CP-15CE1), M PINTE et Mme ROUTIER

CE2-CM1 : 24 élèves (10 CE2-14 CM1), Mme BONNOR

CM1-CM2 : 23 élèves (15CM1-8CM2), Mme DECLERCK

CM2 : 25 élèves, Mme THIEFFRY, M PINTE



Exposition arts plastiques 10 juin 2022



Exposition arts plastiques 10 juin 2022

Tanguy CASTELAIN, éducateur sportif financé par la commune, intervient à l'école auprès des enseignants les lundi, mardi et vendredi après-midi.

Les 47 élèves de CP-CE1 se rendront au Centre aquatique de Templeuve-en-Pévèle pour 12 séances aux deuxième ou troisième trimestres. Les enfants iront en bus, les entrées et le transport seront pris en charge par la Municipalité pour un coût d'environ 4500 €.

Madame Thieffry se tient à votre disposition pour toute information, de préférence le lundi et le mardi (Tél : 03.20.33.81.94).

Un grand merci à l'équipe enseignante pour son investissement sans oublier, les agents des services techniques, le personnel municipal intervenant à l'école et notamment Véronique Cauchy pour l'entretien et l'aménagement du patio.



Rentrée des classes jeudi 1er septembre 2022



Remise du permis piéton aux élèves de CE2 et CM1 le 30 juin 2022



Fête de l'école le 25 juin 2022

Jardinage à l'école : du patio au potager, article rédigé par Véronique CAUCHY, ATSEM à l'école

L'atelier jardinage dans le patio suit son chemin depuis bientôt trois ans. Chaque année les élèves de MS partent à l'assaut de la biodiversité le temps de la pause méridienne ; et même si les enfants ne parlent pas encore de biodiversité, ils en ont la notion. Ils apprennent à observer, à écouter, à goûter... ils apprennent l'entraide, la patience, la persévérance. Semer, planter, creuser, désherber leur enseigne tout cela. Observer le cycle de vie d'une plante ou d'un insecte est un émerveillement pour eux. Pour certains le patio c'est là où l'on peut mettre les mains dans la terre chercher des insectes sous une pierre, cueillir des petits fruits ou des fleurs ; pour d'autres c'est une bulle où l'on se pose pour lire, dessiner, papoter...

Dans le patio, la culture en terre n'est pas aisée, le sol y est peu profond, sec en été, détrempé en hiver, mais grâce à la volonté des enseignantes de maternelle nous avons désormais la possibilité de nous essayer à la culture de légumes. En effet, deux rectangles potagers surélevés ont été réalisés par les agents des services techniques. Mi-mai, nous commençons nos plantations et semis non plus seulement sur le temps méridien mais aussi pendant et, avec les classes. Avec Mme Guest (PS/MS) à l'initiative du projet, nous avons exploité le premier potager et les classes de PS et GS le deuxième. Il a fallu ratisser, enlever des sceaux de cailloux, mettre à niveau... Plantations de quelques aromates pour commencer (persil, romarin,



Récoltes du potager de l'école rentrée en septembre 2022



Potager de l'école rentrée, septembre 2022



Potager de l'école rentrée, septembre 2022

basilic), de salades variées, de fraisières ; puis semis de betteraves, de radis, de haricots. Début juin nous plantons trois pieds de tomates (grappe et cerise), nous semons des courgettes, des potirons et des tournesols. D'autres fleurs ont rejoint ce ballet de légumes notamment des œillets d'inde, des capucines et de la bourrache ; ces deux dernières étant comestibles.

Tout cela demande un formidable travail d'équipe ; il faut arroser régulièrement, nettoyer, tuteurer, pailler... Les enfants sont libres d'y participer ou pas, mais nombre d'entre eux se bousculent pour avoir un bidon de lessive recyclé en arrosoir afin d'arroser pendant la récréation. Le résultat est sans appel, mission réussie ! En juin, nous dégustions d'énormes salades, des saladiers entiers de haricots beurre étaient avalés comme des bonbons, les radis trop nombreux étaient distribués en garderie... **En cette rentrée des classes, le potager est métamorphosé : les pieds de tomates croulent sous le poids**

des fruits rouges et orange. Les enfants ont pu les déguster par centaine le jour de la rentrée ! Les courges se sont évadées et des lianes de 4 mètres de long partent à l'assaut de la pelouse et les tournesols, avec leur énorme tête, semblent vouloir toucher le ciel. Ils nourriront les mésanges cet hiver.

Un grand merci aux agents des services techniques pour l'arrosage régulier de cet été. Avec l'automne qui arrive ce sont de nouvelles plantations à prévoir, des épinards et du mesclun peut-être, des bisannuelles pour colorer le printemps.

Même si tous ces enfants de maternelle n'ont pas vocation à devenir jardinier, c'est grâce à ce travail et toutes ces choses qu'ils font avec plaisir, qu'ils apprennent à aimer la nature. Et quand on aime, on protège !

VIE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE

Du côté du CMJ



Collecte de bouchons par le CMJ le 21 mai 2022

Les actions du Conseil Municipal des Jeunes ont pu reprendre progressivement avec l'allègement des protocoles sanitaires. Le CMJ a participé activement aux manifestations officielles et a organisé diverses actions :

- participation à l'opération Hauts de France propres le samedi 2 avril 2022
- participation à la cérémonie du 8 mai
- participation à Cap Sport santé avec la mise en place d'un rallye pédestre photo-guidé le samedi 14 mai 2022. Près de 110 participants ont pu faire une promenade dans Cappelle-en-Pévèle et découvrir notre village sous un nouvel angle. Le fichier est disponible sur le site de la commune !
- action ramassage de bouchons le samedi 21 mai 2022. Merci aux Cappellois pour les nombreux sacs de bouchons en plastique collectés ! Monsieur le Maire et Madame Thellier-Cuvelier se sont rendus au local des Bouchons d'amour de Ronchin pour déposer la collecte effectuée !
- participation à la cérémonie du 18 juin 2022

Je tiens, ainsi que Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal, à féliciter les jeunes élus pour leur investissement durant cette première année.

Le CMJ vous souhaite une excellente rentrée !



Rallye pédestre photo-guidé le 14 mai 2022



Opération «Hauts de France propres» le 2 avril 2022



Livraison au local des bouchons d'amour à Ronchin



Participation du CMJ à la cérémonie du 18 juin



Cérémonie du souvenir des déportés le 24 avril 2022

VIE ÉCONOMIQUE

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Lors de la séance du 7 avril, l'ordre du jour du conseil municipal comportait de nombreux points financiers dont l'adoption des comptes de gestion et administratif 2021 et la présentation du budget primitif 2022 préparé par la Commission Finances avec l'aide de la Directrice Générale des Services, Madame Odile Sevin, et à partir des travaux conduits en amont par les différentes commissions.

1. LE RÉSULTAT 2021

La section de fonctionnement 2021 dégage un résultat positif de 427.000 €, un peu inférieur à celui de 2020 qui était de 449.000 €, mais confirmant la bonne capacité d'autofinancement de notre commune.

Les dépenses de fonctionnement réelles augmentent de 4,4% par rapport à 2020. Si certains postes d'achat indiquent une baisse assez significative, les charges de personnel progressent de 7%, essentiellement du fait du personnel non titulaire. En matière de recettes, les impôts et taxes perçus en 2021 sont au même niveau que l'année précédente.

Les dépenses d'investissement ont atteint 325.000 € et ont essentiellement concerné les voiries. Fin 2021, l'excédent d'investissement cumulé est de 2,25 millions €.

Compte-tenu du retour de l'inflation et de la forte hausse des coûts de l'énergie et du carburant, ainsi que de la perspective de la nécessaire revalorisation des salaires de la fonction publique, il a été proposé d'affecter une partie de l'excédent 2021 à la section de fonctionnement 2022 alors que, depuis 2001, la totalité de la capacité d'autofinancement était affectée en recette d'investissement de l'exercice suivant. Le conseil municipal à l'unanimité a donc décidé d'affecter 100.000 € du résultat en recettes de fonctionnement 2022 et le solde, 327.000 €, en recette d'investissement.

2. LE BUDGET 2022

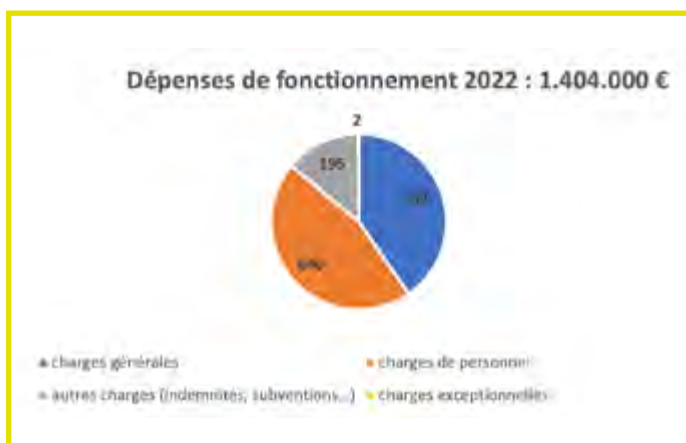
2.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

2.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la commune sont notamment constituées par les salaires du personnel municipal, les achats de prestations de service (cantine scolaire, maintenance informatique...), l'entretien et les consommations des bâtiments communaux (énergie, eau...) et diverses charges de gestion courante telles que les subventions aux associations et au CCAS ainsi que la contribution au SDIS.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 sont budgétées à hauteur de 1.404.000 €, à comparer à une réalisation de 1.170.000 € en 2021 (+20%) et à un budget 2021 de 1.198.000 € (+17,2%).



Les charges à caractère général sont prévues en forte hausse (37% par rapport au budget 2021) pour tenir compte de la levée de plusieurs des contraintes liées à la crise sanitaire et, notamment, une fréquentation accrue de la cantine scolaire et l'organisation de manifestations annulées depuis deux ans mais aussi de l'augmentation très forte des dépenses d'énergie (électricité, gaz) et des conséquences du retour de l'inflation sur de nombreux achats (carburants, alimentation...).

Les charges de personnel, qui représentent 45%, augmentent de 6% par rapport au budget 2021 pour tenir compte de l'évolution du tableau des effectifs et de l'évolution attendue des grilles indiciaires.

Les autres charges de gestion devraient augmenter de 7% par rapport au budget 2021 pour tenir compte des besoins supplémentaires du CCAS et des demandes de subventions des associations. L'allocation au SDIS augmente à nouveau de plus de 5% à 72.500 €.

Nos charges financières sont inexistantes puisque le seul emprunt en cours a été contracté en 2017 au taux 0 ce dont on peut rétrospectivement se réjouir étant donnée la hausse des taux d'intérêt depuis le début de l'année.

2.1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la commune correspondent essentiellement au paiement des prestations fournies par celle-ci (cantine scolaire, location de logement et de salles...), aux ressources issues des impôts locaux ainsi que des dotations de l'Etat ou des collectivités.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont budgétées à hauteur de 1.647.000 € à comparer à une réalisation de 1.847.000 € en 2021 et à un budget 2021 de 1.485.000 €.

Les produits des services et du domaine sont envisagés à la hausse par rapport au budget 2021 pour tenir compte d'encaissements supérieurs



pour les redevances des services périscolaires.

Les recettes fiscales sont envisagées à la hausse à 936.000 €, notamment du fait de perspectives de recettes supplémentaires des impôts directs locaux. La base d'imposition prévisionnelle de la taxe foncière sur les propriétés bâties a augmenté de 8% par rapport à 2021 notamment par la prise en compte de l'inflation à hauteur de 3,4%. L'application du coefficient correcteur communal, lié à la réforme fiscale de la taxe d'habitation, nous octroie 67.000 € au lieu de 61.000 € en 2021.

Compte-tenu de cette situation, le budget proposé prévoit, cette année encore et comme depuis 2002, la reconduction à l'identique du taux des taxes locales sur lequel le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :

- **Taxe foncière (propriétés bâties) : 16,32%**
- **Taxe foncière (propriétés non bâties) : 60,52%**

Comme en 2021, nous percevons la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le taux est de 19,29%.

L'Etat nous a en partie notifié les principales dotations (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation). Notre dotation globale de fonctionnement est attendue stable à environ 380.000 €.

La revalorisation du tarif de location des équipements municipaux et la révision des loyers rue de l'Abbaye, décidées lors de la séance du

Conseil Municipal du 24 février, devraient fournir une ressource de 30.000 € en 2022.

Compte-tenu des prévisions budgétaires de recettes et de dépenses, l'exercice 2022 devrait se traduire par un excédent de la section de fonctionnement de 243.000 €.

Cet excédent est inférieur à celui constaté à l'issue de l'année 2021 qui atteint le montant de 427.018,05 € mais c'est la conséquence de la prudence qui prévaut dans l'établissement du budget dans un contexte marqué par le retour de l'inflation.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, l'excédent réalisé est historiquement supérieur à celui qui est budgété mais l'écart pourrait être moins important en 2022 compte-tenu des perspectives inflationnistes pour la fin de l'année.

2.2. La section d'investissement

La section d'investissement concerne les opérations qui viennent transformer durablement le patrimoine de la commune. Les dépenses d'investissement correspondent à des réalisations ou des transformations d'infrastructures (médiathèque, mairie, voiries...), à des acquisitions de matériels et d'équipements (mobiliers, ordinateurs, véhicules...) ou à des études qui permettent d'orienter la politique d'investissement de la commune. Les recettes de la section sont constituées par les subventions obtenues, le remboursement partiel de TVA sur les investissements antérieurs et l'excédent de fonctionnement dégagé les années précédentes. Ces ressources peuvent être complétées par le recours à l'emprunt.

2.2.1. Les dépenses d'investissement

En plus du remboursement des dettes bancaires pour 17.606 € et de la réalisation d'études nécessaires à la conduite des investissements, le budget 2022 prévoit l'octroi d'une subvention de 200 € pour l'acquisition de vélos électriques qui vient en complément de celle versée par la CCPC.

Il est également prévu 22.000 € pour l'acquisition du logiciel métier COSOLUCE et pour la rénovation du site internet de la mairie.

L'essentiel des dépenses portera sur les immobilisations corporelles avec la construction des nouveaux ateliers municipaux (677.000 € y compris VRD et espaces verts), plusieurs travaux sur la voirie communale, rue des Blatiers, rue Lucie Aubrac, rue de la Poissonnerie, chemin de la Grande Campagne) et la poursuite des travaux « cadre de vie » rue de la Libération et de l'Egalité avec l'enfouissement des réseaux. Les travaux d'aménagement du cimetière municipal seront poursuivis et une étude sera conduite pour l'amélioration du confort thermique d'usage de l'école Emilie Carles.

2.2.2. Les recettes d'investissement

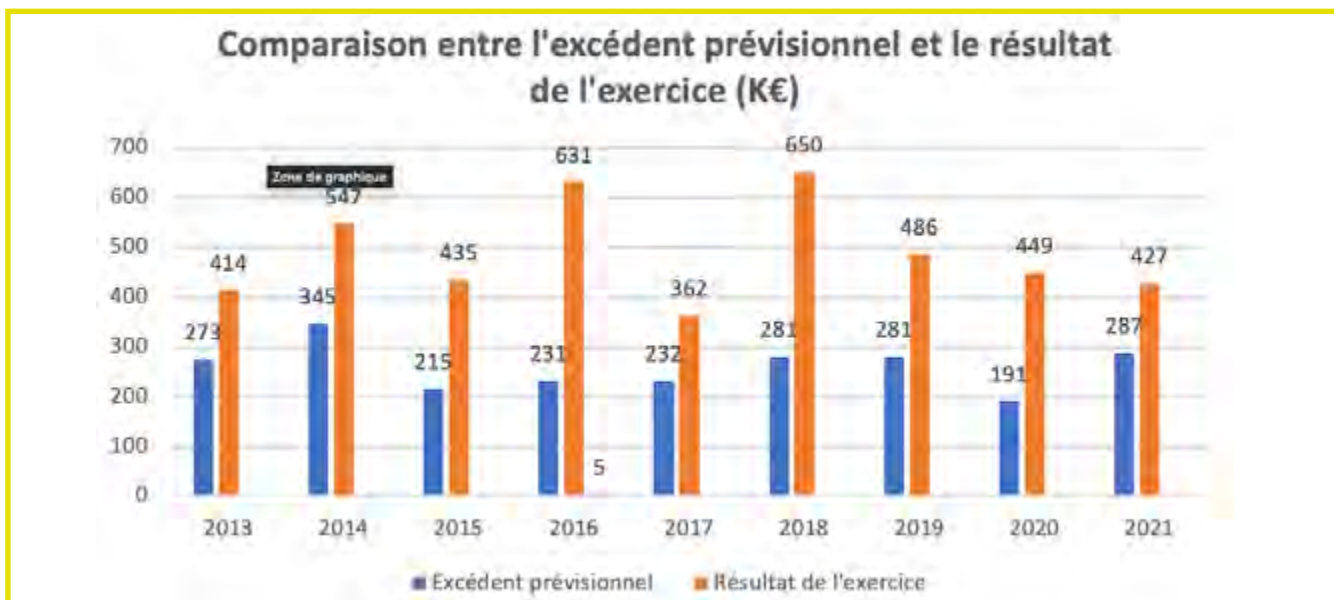
Les recettes d'investissement sont pour l'essentiel constituées par l'excédent reporté des années antérieures, l'affectation du résultat de 2021 (427.243 €) et l'excédent prévisionnel de fonctionnement 2022 (242.857 K€).

A ces ressources viennent s'ajouter les diverses dotations (Fonds de Compensation de TVA, Taxe d'Aménagement) et les subventions reçues (Aide Départementale aux Villages et Bourgs, Dotation d'équipement des territoires ruraux, Cadre de vie...).

2.3. L'endettement de la commune

L'endettement de la commune a augmenté en 2017 pour saisir l'opportunité d'un emprunt de 352 K€ sur 20 ans sans intérêt, c'est-à-dire qui ne génère pas de charge financière dans la section de fonctionnement. La charge de la dette en 2022 sera de 17.607 €.

En 2020, dernières données comparatives disponibles, l'endettement par habitant de la commune est de 134 €, soit très inférieur à la moyenne de la strate (communes de 2000 à 3500 habitants du département du Nord) qui se situe à 684 €.



3.CONCLUSION

Comme toujours depuis l'élection en 2001 de notre Maire, Bernard Chocraux, le budget présenté ci-dessus a été adopté à l'unanimité du Conseil Municipal. Cette année encore et pour la vingtième année consécutive, il ne prévoit pas l'augmentation du taux des taxes encore décidées au niveau communal alors que plusieurs communes au sein de la CCPC ont fait un choix différent. Nous pouvons cette année encore maintenir les taux car notre capacité d'autofinancement demeure bonne et nos charges de fonctionnement maîtrisées.



Nous sommes cependant conscients, qu'après plus de 30 années marquées par une faible inflation et des taux d'intérêt très bas, la crise née de la guerre en Ukraine, mais aussi les conséquences du changement climatique, nous font entrer dans une ère différente qui ne sera pas sans conséquence pour la gestion municipale.

C'est la raison pour laquelle, avec la mobilisation du personnel communal et des élus, nous allons poursuivre notre politique de suivi vigilant de nos charges de fonctionnement pour conserver les ressources nécessaires à poursuivre l'aménagement de notre village et à l'amélioration de son cadre de vie que beaucoup nous envient.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

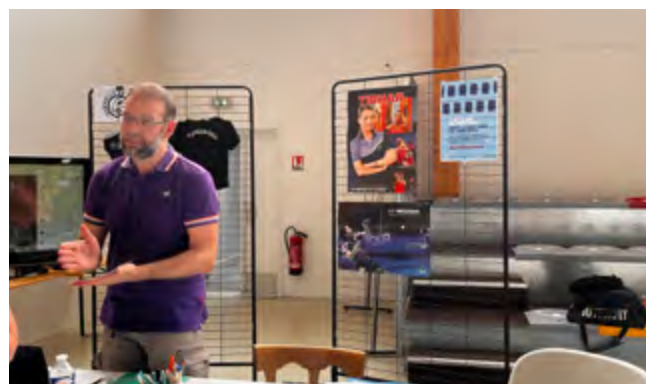
Journée Familiale de Découverte des Associations

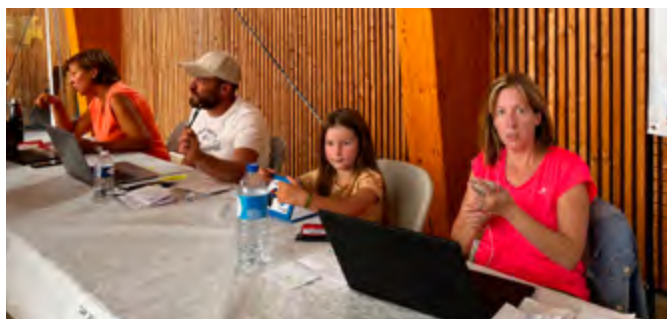
Ce 3 septembre 2022, 14 de nos associations ont fait (re)découvrir leurs activités lors de la Journée Familiale de Découverte des Associations :

Abeilles en Pévèle, Arts en Ciel, Association de Soutien à l'école Emilie Carles, Comité d'Animation Cappelle-en-Pévèle, Cap'Country, Cap'Jeunes, Don du Sang, Entente Sportive Cappelle - Pont-à-Marcq, Harmonie Les Amis Réunis, Linux Club, Poussez la porte, Tennis de Table Cappelle-en-Pévèle, Vélo Club, 2 CV Club.

Merci à chacune d'entre-elles et à l'ensemble des bénévoles pour leur investissement et leur implication.

La rentrée sera marquée par l'arrêt des activités de l'association Tinh Hoa Viet. Nos remerciements à Monsieur MENUÉ, Président, et à son équipe pour ces années de participation à la vie de la commune..





Cap'Sport Santé

La deuxième édition du Cap' Sport Santé a eu lieu les 14 et 15 mai derniers. A nouveau, vous avez été nombreux (+ de 500) à participer aux différentes activités proposées.

L'évènement a réuni jeunes, moins jeunes, sportifs débutants ou aguerris, dans une ambiance décontractée et conviviale. Un grand merci aux associations et aux professionnelles qui ont permis la réussite de ce week-end.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition qui aura lieu les 13 et 14 mai 2023.

Peggy GELEZ et Céline SINIARSKI



Nouvel élan pour Capjeunes Madame Delfanne, Trésorière

Après deux saisons rythmées par le covid et les protocoles sanitaires, l'association Cap'jeunes a été heureuse de pouvoir vous présenter deux beaux spectacles en fin d'année scolaire. Nos petits circassiens et danseurs ont livré leurs meilleures performances pour la joie de tous.

Cette rentrée s'annonce également plus sportive pour beaucoup d'entre vous, nous voyons notamment les adhérents revenir peu à peu et découvrir nos nouvelles activités.

En effet, qui dit nouvelle rentrée, dit nouvelle activité, Cap'jeunes vous propose cette année :

- Du yoga avec Eloïse. Nouvelle intervenante au sein de l'association, Eloïse vous a fait découvrir son activité lors du week end Cap'santé organisé par la mairie. Pour cette rentrée, elle met ses compétences à notre service pour tous les âges et nous propose du yoga doux les mardis matins à 9h, du yoga adulte les mercredis soirs
- Comédie Musicale : des chorégraphies dansées et chantées pour les 10/18 ans, le tout orchestré par Eloïse !
- Du badminton accompagné par Anthony, bénévole au sein de l'association, il encadrera cette année, les enfants de 8/12 ans pour les aider à progresser et prendre plaisir au jeu.
- Un nouveau créneau de danse pour les plus jeunes (3/5ans), première activité dans la vie de nos chers petits, le créneau du jeudi a été pris d'assaut et nous avons pu ouvrir un cours les mercredis à 10h avec Kyrielle Danse, qui nous accompagne depuis de nombreuses années.
- Et pour finir, comme certains adhérents sont extrêmement sportifs, nous vous avons concocté un pass fitness à un prix attractif vous permettant de faire toutes les séances fitness de votre choix (hors yoga).

Nos autres intervenants continuent également l'aventure Cap'jeunes avec nous, vous pourrez ainsi retrouver :

- Marc (Compagnie Tête à Caillou) et Arnaud (Compagnie Triffis) pour le cirque des plus jeunes les mercredis
- Leslie pour le Pilâtes les mercredis et jeudis
- Lucile pour la Zumba et le renforcement musculaire les mardis
- Justine pour le cardio-training et le stretching les lundis
- les intervenants de Kyrielle Danse les lundis, jeudis et mercredis

Si vous souhaitez rejoindre notre association en tant qu'adhérent, vous pourrez retrouver toutes les informations sur le site <https://cap-jeunes.assoconnect.com/> et nous suivre sur facebook

Et si vous souhaitez vous investir au sein d'une équipe motivée pour du sport et du fun, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès d'un de nos référents ou via l'adresse mail capjeunes59@gmail.com

La Société Historique du Pays de Pévèle fête ses 50 ans à
Templeuve-en-Pévèle

Samedi 8 octobre 2022
Mairie-centre, place de Gaulle

-9 h.30 : conférences
- Gauthier BAERT : *La réticence à payer un impôt « volontaire » sous la Révolution, en Pévèle*
- Paul DELSALLE : *Un regard historique sur le temps qui passe : scènes de la vie rurale en Pévèle au XVIIe siècle*
-11 h.30 : cocktail




Salle polyvalente
77, rue de Roubaix
-14 h.30 - 19 h. :
forum de la Pévèle

50 stands - sociétés historiques, artisans, Archives départementales, écrivains, offices de tourisme, Arkeos
Lancement du livre de Paul Delsalle : *Pévèle, une histoire paysanne (XVe-XXe siècles)*

Dimanche 9 octobre 2022
Petit théâtre, 77, rue de Roubaix

-15 h. : **improvisation** sur le thème des 50 ans de la SHPP par la BANDE de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE (BTP)
-16 h. : **intermède musical**
-16 h.30 : quelques scènes de *Jehan de Pévèle* par la compagnie de **marionnettes MARISKA**
-17 h. : cocktail







 SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU PAYS DE PÉVÈLE
1972-2022



Tournoi de pétanque du 14 Juillet

La Boule Cappelloise a organisé son tournoi, réservé aux adhérents, le jour de notre fête nationale. C'est une bonne vingtaine d'adhérents, de Cappelle en Pévèle, mais aussi de Genech et Bersée, qui se sont affrontés sous un soleil clément (27 degrés), dans une ambiance amicale et chaleureuse. Le jet de but (début du tournoi)

avait été fixé à 14 heures.

Pointeurs et tireurs, en doublette, se sont affrontés sur 4 parties. La remise des prix s'est déroulée à 18h30. La journée se termina par un moment de convivialité, en musique, autour d'un barbecue. Cette manifestation fut l'occasion de marquer quelques instants de recueillement en souvenir de Sébastien Dennetière, vice-président, disparu il y a quelques semaines. Les adhérents se retrouvent chaque mercredi et jeudi après-midi, ainsi que le dimanche matin. Le reste du temps le boulodrome est ouvert au public.

N'hésitez pas à rejoindre notre association. Le montant de l'adhésion est fixé à 10 euros.

Michel Bril - Président de la Boule Cappelloise

2022, L'ASEC, le retour !

Aurélie Carpentier

Après deux longues années marquées par la crise sanitaire, 2022 a sonné le retour des festivités pour les enfants de l'école Emilie Carles ! L'ASEC était au rendez-vous pour leur proposer deux événements forts : la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques et bien sûr, la fête de l'école. Tous les bénéfices des ventes sont destinés au financement des sorties scolaires des enfants.

Flashback. Nous sommes le 18 avril, c'est le lundi de Pâques. Il n'y a pas classe et pourtant les enfants et leurs parents se pressent à la grille de l'école. C'est que les cloches de Pâques sont passées dans la cour et y ont déposé des œufs en chocolat pour tous les enfants !

Les échos des pas de course et des rires des enfants résonnent tandis que les bénévoles de l'association des parents d'élèves de l'école Emilie Carles s'affairent sous le préau pour accueillir les familles et proposer un café réconfortant aux parents.

Faisons maintenant un bond de quelques mois dans le temps. Nous sommes le 25 juin 2022, c'est



la fête de l'école. Cette fois, l'équipe de l'ASEC a commandé le beau temps (enfin presque!). Les danses préparées par les enseignants et leurs élèves s'enchaînent sur le podium tandis que dans la cour on joue, on saute dans les châteaux gonflables, on gagne, on perd parfois aussi, on rit surtout beaucoup et on se régale des frites préparées sur place par les bénévoles.

Ces deux journées pleines d'animations nous ont aussi rappelé la joie d'être ensemble et de partager de bons moments avec nos enfants. Merci à tous les bénévoles de l'ASEC et rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles aventures !

LA CCPC COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PÉVÈLE-CAREMBAULT

DU CÔTÉ DU CENTRE AÉRÉ



Au mois d'août, les enfants inscrits au centre de loisirs ont reçu la visite de Lulu qui, comme eux, a décidé de prendre ses vacances au Royaume du Capp'Summer.

Durant tout le mois, les enfants ont pu notamment aller au cinéma, au parc d'attractions Dennlys Parc, à la patinoire, et ont participé à beaucoup d'activités au sein du centre comme le ventrigriliss, le spectacle de magie, l'initiation cirque, le Laser Game et pour les plus petits la venue d'Elsa et Anna.

Les enfants ont créé leur spectacle pour la fête de fin de centre où ils ont eu la possibilité de se faire caricaturer en famille, se faire maquiller et danser.

Ils ont participé à des veillées au sein du centre.

Un grand jeu sous forme de duo « parents-enfants » était proposé une fois dans le mois par groupe d'âges.

Les ados sont allés en mini camps au camping de la source à Beaurainville où ils ont fait du Stand Up Paddle, du canoë-kayak, des randonnées pédestres et en kayak.

Le centre de loisirs du mois d'août a reçu environ 90 enfants par semaine.

Au programme : ambiance et bonne humeur



À LA DÉCOUVERTE DE NOS CHAPELLES !

Le patrimoine religieux de notre village est constitué essentiellement par l'église Saint Nicolas.

Edifiée en 1883, avant la loi sur la Séparation de l'Église et de l'État (1905), elle appartient à notre commune qui doit donc l'entretenir, ce que nous avons fait depuis une vingtaine d'années.

Mais un autre patrimoine religieux existe également sur notre territoire, plus discret certes,

mais que nous aurions tort de négliger : il s'agit de jolies chapelles, souvent nichées dans les hameaux et qui sont de propriété privée. Elles sont le témoignage des liens étroits, à la campagne, sur cette terre de Pévèle, entre le monde agricole et le monde religieux.

On en compte 4 qui sont encore en bon état, restaurées régulièrement par leurs propriétaires.

Chapelle d'Huquinville devant la ferme Carrette.

Cette chapelle a été construite en 1929 par la famille Carrette Dumortier près de la ferme familiale. Au cours d'un orage (le 28 août 1928), la foudre a mis le feu à la grange, juste après les moissons. Le feu menaçait le logement.

L'agricultrice, Madame Jeanne Carrette Dumortier (la grand-mère de Monsieur Jean-Michel Carrette, l'actuel propriétaire de la ferme et de la chapelle) a alors promis de construire une chapelle si l'incendie épargnait l'habitation.

Les pompiers utilisèrent l'eau de l'étang qui se trouve près de la ligne de chemin de fer Lille Valenciennes (à environ 200 mètres de là) et parvinrent à circonscrire l'incendie.

La chapelle fut construite les mois suivants. Son toit est en béton avec des cendres (ce qui provoque des infiltrations), et sur les côtés c'est du ciment, plaqué à l'extérieur et à l'intérieur. C'est Monsieur Jean-Michel Carrette qui l'entretient en bouchant les trous avec un lait de ciment.

Cette chapelle, consacrée au Sacré Cœur, fut inaugurée à la fin de l'année 1929.



Chapelle d'Hautefois

Elle a été construite en 1930.

Cette chapelle vient d'être rénovée par son propriétaire, Simon Olivier, avec l'aide de Monsieur J.M. Carrette, Monsieur et Madame Salerno, Thierry Marissael et Thérèse Thibaut.

Elle est consacrée à la Vierge, et aurait été construite par la famille Duchesne.

Au cours de cette rénovation, ils ont trouvé une bouteille avec un document papier qui rappelle qu'elle avait déjà bénéficié d'une première réfection, il y a une trentaine d'années, par son propriétaire de l'époque : Monsieur Vollekintd. Un nouveau document a été placé dans la bouteille pour qu'on se souvienne, à l'avenir, de cette nouvelle restauration.



*Jean Michel Carrette restaurant
la chapelle d'Hautefois*

Jusque dans les années 1960, des habitants du hameau venaient y prier tous les soirs du mois de mai (le mois consacré à Marie) à 20 heures. Le dernier jour, une procession était organisée et on lançait des fleurs sur la chapelle.



Chapelle de la ferme Dubus Carrette, rue du Pont Naplet



C'est une chapelle consacrée au Sacré Cœur.

A l'origine, cette chapelle était à côté de l'entrée du magasin des Saveurs Fermières.

Mais pour faciliter les manœuvres des engins agricoles, elle a changé de place et a été déplacée en front à rue à côté de la maison de Madame Monique Carrette. Cet endroit était occupé alors par un sentier qui amenait à la carrière Guetemme, empruntée par les enfants du secteur qui rejoignaient la rue de la Ladrerie pour aller l'école, qui est devenue le bâtiment de logements locatifs (entre la boucherie et la boulangerie). Cela avant 1940, année de la création « du contournement » de Cappelle, c'est-à-dire de la nationale (aujourd'hui Route Départementale 549). Comme à Hautefois, on venait y prier tous les soirs du mois de mai.

Au 15 Août, une procession avec le curé partait de l'église,

traversait la « Nationale » pour venir y prier. On arrêta alors les voitures, mais la forte augmentation de la circulation a interrompu cette pratique. Cependant, pendant quelques années encore, les voisins venaient y réciter un chapelet, y déposer des fleurs et des bougies.

En 2013, elle a été vandalisée pendant la nuit, la statue de la vierge a été retrouvée endommagée à quelques dizaines de mètres de là.



Chapelle du hameau de la Poissonnerie

C'est la seule à figurer sur la carte topographique Leforest/Cysoing au 1/25 000.

Cette carte a été élaborée à partir de relevés directs réalisés en 1924. Sa construction est donc antérieure.

Elle est consacrée à Notre Dame des Victoires Elle était encadrée par 2 tilleuls, mais un seul subsiste. Elle jouxte le terrain de Monsieur et Madame Suroy qui en sont les propriétaires.

Elle a longtemps été entretenue par la famille Roseau qui habite non loin de là.

Ainsi, pendant longtemps, Madame Marie-Paule Roseau la lavait et y mettait un cierge. On y trouvait une statue de Sainte Victoire ainsi que des vases.

Monsieur René Roseau, son époux, a réparé la toiture endommagée par la tempête de 1999 qui a soufflé les tuiles.

Cette chapelle a longtemps été un lieu à retrouver dans le cadre de nombreux rallyes automobiles qui s'arrêtaient devant.

Mes remerciements vont à Monsieur et Madame Jean-Michel et Marguerite Carrette, Monsieur Simon Olivier, Mesdames Monique Carrette et Marie-Paule Roseau, Monsieur et Madame Bruno et Catherine Dubus Carrette et Monsieur et Madame Suroy.

Cappelle-en-Pévèle (Capella in Pabula)

La «chapelle dans les pâtures» mérite bien son nom !

DU CÔTÉ DE L'URBANISME



Le nouveau Plan Local d'urbanisme vient d'être validé pour notre commune. Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. C'est l'outil de référence en matière d'aménagement du territoire et de renouvellement urbain. Vous pouvez le consulter sur le site de notre commune.

Il est présenté en fonction de zones désignées par des lettres qui peuvent indiquer une densité de construction mais également une utilisation précise pour la zone : A : zones agricoles - N : zones naturelles - UA : zone urbaine d'habitat - UB : zone urbaine de densité moyenne - UC : zone urbaine de faible densité - UE : zone urbaine à vocation d'activités et d'équipements publics - UL : zone urbaine

Il existe des sous catégories par zone, vous trouverez le détail en page 3 de notre nouveau PLU disponible sur le site de Cappelle en Pévèle. Pour connaître votre zone, contactez le service urbanisme par mail : urbanisme@cappelle-en-pevele.fr ou directement sur le plan de zonage

qui se trouve sur le site de la commune. La zone détermine les actions qui seront autorisées à votre projet.

Règles d'urbanisme

Lorsque l'on souhaite construire un bâtiment ou y apporter des modifications, il est nécessaire d'obtenir au préalable une autorisation auprès du service de l'urbanisme de sa mairie, sans quoi l'on s'expose à de lourdes sanctions pénales, fiscales, administratives et civiles. En matière de construction non déclarée, vous risquez une amende allant de 1 200 € à 6 000 € par m² construit (article L. 480-4 du Code l'urbanisme).

Tout propriétaire d'un logement est libre d'y effectuer des travaux d'entretien, de rénovation, d'amélioration, de transformation, etc. Pour certains types de travaux, il faut, malgré votre titre de propriété, vous conformer aux règles d'urbanisme en vigueur.

Celles-ci servent à encadrer les modifications sur les bâtiments existants pour différentes raisons : -Mesures de sécurité et de protection de l'environnement. -Mesures de choix esthétiques et architecturaux afin qu'un ensemble de bâtiments dans un lieu donné garde une cohérence globale.

1 - les travaux simples ou d'intérieur

Changer sa cuisine équipée, rénover sa salle de bains, séparer une pièce en deux en ajoutant des cloisons et des portes, etc. la plupart des travaux d'intérieur dans votre logement ne nécessitent aucune autorisation.

Vérifiez simplement pour certaines modifications spécifiques que cela ne nécessite pas l'autorisation de votre copropriété.

De plus, certaines constructions minimales peuvent se faire également librement :

- La création d'une surface de plancher inférieure ou égale à 5 m² (sauf si cela entraîne une modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant).
- L'installation d'une petite piscine (le bassin intérieur doit avoir une superficie inférieure ou égale à 10 m²).
- L'installation d'une serre ou d'un châssis d'une hauteur inférieure ou égale à 1.80 mètre.

2 - La déclaration préalable

La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange devenant une habitation par exemple). A titre d'exemple, une extension – même minimale – sera toujours soumise, à minima, à une DP (lorsqu'il ne faudra pas un PC) puisqu'elle s'accompagne en principe d'une modification de l'aspect extérieur du bâtiment concerné.

Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur. Vous devez rédiger un document Cerfa 13404*08 avec toutes les pièces justificatives. Le délai de réponse est normalement de 1 mois (sauf cas particuliers nécessitant plus de démarches)

Les travaux concernés par la déclaration préalable sont les suivants :

- Agrandissement : surélévation, véranda, pièce

supplémentaire. (Vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension avec une déclaration préalable de travaux mais si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faut demander un permis de construire et recourir à un architecte).

- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment : portes, fenêtres, toiture...
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Certains travaux de ravalement de façade
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage...) inférieure ou égale à 20 m²
- Serres dont la hauteur au-dessus du sol est comprise entre un mètre quatre-vingts et quatre mètres, et dont la surface au sol n'excède pas deux mille mètres carrés (au-delà, PC)
- Piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à cent mètres carrés et qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à un mètre quatre-vingts (au-delà, PC)
- Installation d'une caravane dans votre jardin, sauf si la caravane sera réutilisée ou stockée en attendant les prochaines vacances
- Clôture et mur
- Changement de destination d'une construction sans modification de l'aspect extérieur ou des structures porteuses
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un bâtiment

3- Le permis de construire

Le dernier type d'autorisation est le plus lourd. Il s'agit d'un dépôt de permis de construire. Il n'est obligatoire que pour des modifications très importantes comme :

- Une construction nouvelle de plus de 20m²
- Un agrandissement de plus de 20 m² (hors zone U du PLU) ou 40 m² (en zone U), sous réserve des règles relatives au seuil de 150 m² évoqué précédemment.
- Un changement de destination du bâtiment

avec modifications des structures porteuses ou de la façade.

Les délais d'obtention d'un permis de construire sont plus longs que pour une déclaration préalable. Comptez de 2 à 3 mois dans la majorité des cas. Le nombre de documents à fournir est également plus important. La constitution d'une demande de permis de construire est donc plus longue et fastidieuse

INFORMATIONS LEGALES LORS D'UNE REVENTE

Avertir l'acquéreur que des travaux nécessitant une déclaration préalable ou une demande de permis de construire ont été effectués est une obligation légale. Le vendeur doit donner toutes les informations qui peuvent avoir un impact sur la décision d'achat.

En cas de travaux non déclarés lors de la revente, il sera demandé une régularisation par le notaire, ce qui apportera un délai de vente augmenté, mais aussi un risque de refus et donc de rendre la vente caduque. A noter que si le notaire du vendeur informe l'acquéreur que des travaux non déclarés ont été effectués dans le bien après la signature de la promesse de vente, l'acheteur se voit accorder un délai supplémentaire pour se rétracter.

Si, après la signature de l'acte d'achat, l'acquéreur découvre qu'il manque une autorisation de construction, il pourra faire annuler la vente, puisque ces travaux non déclarés seront considérés comme un vice caché.

La régularisation

Il est toujours possible de procéder à une régularisation mais il n'existe pas de terme spécifique pour une telle demande. Il faudra spécifier dans le formulaire, dans l'espace consacré à la description des travaux au sein du chapitre «Projet», qu'il s'agit d'une régularisation. A partir de ce moment, le délai légal pour l'obtention d'un avis est le même qu'un délai normal.

Visite de conformité

Vous avez terminé la construction pour laquelle vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme, Il vous reste à en informer la mairie par une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

Quand vous remplissez la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), vous déclarez la fin des travaux et leur conformité à l'autorisation d'urbanisme que vous aviez obtenue.

La mairie vérifie sur place la conformité de votre construction à l'autorisation d'urbanisme dans un délai de 3 mois date de réception de votre DAACT en mairie.

Si votre construction n'est pas conforme, la mairie peut vous mettre en demeure, par courrier Recommandé avec avis de réception, d'effectuer les travaux nécessaires. Elle peut aussi vous demander de déposer un permis de construire modificatif.

Attention Si la régularisation de l'anomalie est impossible, la mairie peut user de la voie pénale pour obtenir la démolition de la construction.

Fiscalité

Toute nouvelle construction est concernée s'il est impossible de la déplacer sans la démolir (on dit qu'elle est fixée au sol à perpétuelle demeure). C'est le cas des terrasses, des piscines enterrées ou semi-enterrées, des vérandas, des abris de jardin, d'un garage, d'une chambre supplémentaire,...

Toute nouvelle construction augmente la valeur de votre logement et donc le montant de vos impôts locaux. Vous devez la déclarer.

Une nouvelle construction augmente la valeur locative: Loyer annuel que la propriété pourrait produire si elle était louée. Cela sert de base de calcul aux impôts directs locaux: taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises (CFE) qui sert à calculer la taxe foncière et la taxe d'habitation.

LES PRINCIPES À RETENIR



Si aucune réponse de l'administration ne vous est parvenue à l'issue du délai d'instruction, vous pouvez commencer les travaux, après avoir :

- Adressé au Maire une déclaration d'ouverture de chantier (DOC)
- Affiché votre autorisation sur un panneau. Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux et maintenu visible de la voie publique.
- Vous devez adresser une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à chacun des exploitants des réseaux aériens et enterrés (électricité, gaz, téléphone et internet, eau, assainissement...) susceptibles d'être endommagés lors des travaux prévus. (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)
- Votre projet doit toujours respecter les règles du PLU même s'il n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme (DP ou PC).

Lien pour consulter le PLU applicable :

<https://www.cappelle-en-pevele.fr/Plan-Local-d-Urbanisme.html>

Veillez à ce que le projet que vous nous présentez respecte les règles du PLU. Ces informations sont contenues dans le certificat d'urbanisme qui peut être demandé auprès de la mairie.

A partir du 1er septembre 2022, c'est désormais aux pétitionnaires eux-mêmes de déclarer les travaux réalisés auprès des services des impôts une fois le projet achevé :

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers. Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Vous pouvez désormais faire votre demande d'autorisation, directement depuis le portail de l'urbanisme, ce qui vous permettra de suivre votre dossier en temps réel. Ce service est gratuit.

Lien pour vous y connecter:

<https://portailurbanisme.pevelecarembault.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Lien du portail de l'urbanisme de la CCPC :

<https://portailurbanisme.pevelecarembault.fr/guichet-unique>

Attention : Tout dossier déposé par mail n'est pas recevable.

RETOUR EN IMAGES



ASEC / Chasse aux oeufs le 18 avril 2022



Commémoration souvenir de la déportation 24 avril 2022



Rétro Cappelle le 8 mai 2022



Rétro Cappelle le 8 mai 2022



Cap Sport Santé 14 & 15 mai 2022



Fête du village le 8 mai 2022



Cérémonie des retrouvailles le 15 mai 2022

Fête de l'école le 25 juin 2022



Classe de Mme Declerck - CM1



Classe de Mme Thieffry-M Pinte - CM2



Classe de Mme Vandebeuque - CE1



Mmes Guest-Dujardin - Moyenne Section



Classe de Mme Bonnor - CE2-CM1



Classe de M. Pinte-Haloy - CE2



Mmes Gobinet-Dujardin - Grande Section



*Classe Mmes Hugonnot-Dujardin
Très petite section, petite section*



Classe de Mme Balloy - CP



Cérémonie du 14 juillet 2022



*Remise à Monsieur Le Maire du diplôme pour
80 dons du sang, par M. Jean Marie Cattez
vice-président des Donneurs de sang*



Marion Verecke, médiathécaire, Cyrille Martin responsable des services techniques de la commune, Audrey Mangez, secrétaire (Urbanisme et comptabilité) et Odile Sevin, Directrice Générale des Services



Cérémonie de Canchomprez le 4 septembre 2022



Cérémonie de Canchomprez le 4 septembre 2022



Cérémonie de Canchomprez le 4 septembre 2022



Cérémonie de Canchomprez le 4 septembre 2022



Participation de la commune au WORLD CLEAN UP DAY du vendredi 16 septembre

BRÈVES ET INFOS PRATIQUES

CHÈQUE MUSIQUE

Tu as moins de 19 ans ? Tu habites dans l'une des 38 communes de la Pévèle Carembault ? Bénéficie d'une aide financière de Pévèle Carembault lors de ton inscription à une école de musique labellisée et à une harmonie du territoire !

Grâce au dispositif « Chèque musique », tu recevras une remise de 20€ pour ton inscription à l'école de musique. Si, en plus, tu t'inscris à une harmonie du territoire, ta remise sera doublée. La liste des écoles labellisées et les pièces justificatives à fournir sont à retrouver sur pevelecarembault.fr



2 arceaux posés devant la mairie, par la CCPC et 4 autres devant l'école.

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Il suffit de peu de chose, d'un litige avec un artisan, de dysfonctionnements avec un fournisseur internet, d'eau, de gaz ou d'électricité, d'un voisin bruyant ou d'un dépôt de garantie qui tarde à être rendu pour que la vie devienne plus difficile. Autant de petits ou grands soucis de la vie moderne !

Il existe un moyen simple, rapide, gratuit et efficace de résoudre le problème : le Conciliateur de Justice.

Il ne rend pas la justice, ne dit pas le droit même s'il doit en avoir l'expérience, mais il permet de réunir les parties pour trouver une solution amiable au litige qui les oppose.

Environ 50% des affaires qui lui sont soumises aboutissent ainsi à un accord.

Alors que la justice demande du temps, un formalisme rigoureux et génère des frais, la conciliation est gratuite, simple et rapide, elle se déroule en dehors de toute règle préétablie ne reposant que sur la bonne volonté des

uns et des autres afin de trouver un accord satisfaisant.

En rendant obligatoire la conciliation de justice pour les litiges inférieurs à 5 000 euros (quand la juridiction est saisie par déclaration au greffe), la loi de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle a renforcé le rôle des conciliateurs de justice.

Pour saisir le conciliateur s'adresser :

Mairie de Templeuve en Pévèle (03 20 64 65 66) (permanence le jeudi après-midi) et Cysoing (03 20 79 44 70) (permanence le mardi après-midi).



HARMONIE «LES AMIS RÉUNIS»

Vous voulez découvrir L'Harmonie « les Amis réunis», n'hésitez pas à franchir la porte des **répétitions en médiathèque le vendredi de 18h30 à 22h00 !**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

amisreunismusique.org

pascalsuin@amisreunismusique.org / 06.88.47.90.68

genevieve.dugast@free.fr / 06.80.44.68.14



FEU D'ARTIFICE

Cet été, la municipalité a organisé le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet pour le plus grand plaisir des habitants venus nombreux.

Nous adressons tous nos remerciements à Madame GAILLARD et Monsieur DEHOUCQ pour l'aide apportée à l'organisation et leur autorisation d'utiliser le site du château du Béron.



REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés aura lieu **le dimanche 6 novembre 2022 à la salle des fêtes**, l'occasion de se retrouver et partager un bon repas. Les invitations seront déposées prochainement dans les boîtes aux lettres des Cappelloises et Cappellois concernés.

Elodie DELATRE conseillère déléguée aux cérémonies



Prochaines collectes :
13 octobre
22 décembre
salle polyvalente de Templeuve

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Templeuve - Cappelle recherche des bénévoles !
Si vous souhaitez nous rejoindre contactez nous :
adsb-templeuve-cappelle@outlook.fr
ou au 06 07 24 99 89

1175
c'est le nombre de dons pour 2021
392
c'est le nombre de vies sauvées
sur nos collectes



CARNET ROSE SEPTEMBRE 2022

Léo né le 17 mars 2022 chez M. et Mme DELVALLEE

Emie née le 12 août 2022 chez M. et Mme DELANNOY

Léonie née le 22 août 2022 chez M. et Mme GOSSE

Nadia née le 9 septembre 2022 chez M. et Mme FAFINSKI

Tom né le 28 août 2022 chez M. et Mme FOURNIER /
LEBACQ

1er SALON DE LA BD DE CAPPELE EN PÉVÈLE

Après le succès rencontré l'année dernière par le 1er salon du livre de Cappel en Pévèle (22 auteurs présents ravis de leur journée, plus de 300 visiteurs), la Municipalité, avec le concours de la librairie « La Palette du Libraire Seclin » et avec l'aide de Marion Verecke, notre nouvelle médiathécaire, et de la dynamique équipe de bénévoles, organise le 1er Salon de la B.D. de notre village.

Celui-ci se tiendra le Dimanche 13 Novembre de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures en notre médiathèque rue de la Ladrerie.

Merci à tous de bien vouloir retenir cette date et de venir montrer à cette occasion votre soif de culture et d'échanges avec les auteurs-illustrateurs présents.

Bruno CHACORNAC, Adjoint au Maire en charge de la Culture.



CALENDRIER DE LA MÉDIATHÈQUE		
Octobre	Novembre	Decembre
Samedi 22 Atelier Cuisine de 14h à 16h	Mercredi 2 Escape Game Panique à la médiathèque à partir de 14h	Samedi 3 Spectacle de Noël Un Noël en chonfier à partir de 10h
Mercredi 26 Escape Game Panique à la médiathèque à partir de 14h	Dimanche 13 Salon de la BD de 9h30 à 18h	Mercredi 7 Heure du conte Kamishibai à partir de 10h

CONTACTER LES SERVICES DE LA MAIRIE

Etat-civil, demandes diverses :
accueil@cappelle-en-pevele.fr

Demandes sociales :
ccas@cappelle-en-pevele.fr

Communication
communication@cappelle-en-pevele.fr

Comptabilité
comptabilite@cappelle-en-pevele.fr

Médiathèque
mediatheque@cappelle-en-pevele.fr

Périscolaire
periscolaire@cappelle-en-pevele.fr

Urbanisme
urbanisme@cappelle-en-pevele.fr
Salle Municipales, associations, cimetière
gmanouvrier@cappelle-en-pevele.fr

Par téléphone au **03.20.79.22.32** :

- Lundi et Vendredi de 8h30 à 12h00
- Mardi, Mercredi et Jeudi de 14h00 à 17h30
- Samedi de 9h00 à 11h45

SALON

ÉCO-RÉNOVATION & ÉCO-CONSTRUCTION

EN PÉVÈLE CAREMBAULT

22&23 OCTOBRE

DE 10H À 18H

COMPLEXE SPORTIF J. HERMANT

PHALEMPIN

ENTRÉE LIBRE

RENSEIGNEMENTS 03 20 79 20 80

www.pevelecarembault.fr



PHALEMPIN
ACTIVE PAR NATURE

Retrouvez l'actualité de la ville sur internet

<https://www.facebook.com/mairiecappelleenpevele>

<https://www.cappelle-en-pevele.fr/>

